

1	2	3	4	5	6	7
---	----------	---	---	---	---	---

Compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Bonds
Géré par Candriam Luxembourg (calculé en EUR) – Classe d'actions C

C Cap. : LU0157929810
C Dis. : LU0157929737

Vous cherchez un investissement...

- qui profite des évolutions des marchés obligataires ;
- en obligations individuelles en EUR, d'une durée moyenne (duration) de maximum 3 ans ;
- que vous pouvez acheter ou vendre chaque jour.

Mais...

- sans échéance préalablement établie ;
- avec la possibilité d'une perte de capital ;
- sans rendement fixe et sûr ;

Belfius Banque, en tant que promoteur, propose : Candriam Bonds Euro Short Term

Grâce au compartiment de la sicav Candriam Bonds Euro Short Term, vous profitez des évolutions des marchés obligataires sans devoir sélectionner vous-même des obligations.

Vous pouvez opter pour une formule avec versement (distribution) ou réinvestissement (capitalisation) des revenus éventuels.

Politique d'investissement

- Le compartiment investit principalement en instruments de dette (dont des obligations) libellés en EUR, d'une durée moyenne (duration) de maximum 3 ans et dont la durée résiduelle d'investissement s'élève à maximum 5 ans. Les titres peuvent être à taux fixe ou non, indexés, subordonnés ou garantis par des actifs. Ces actifs sont émis par des émetteurs du secteur privé, émis ou garantis par des États, des organisations internationales ou supranationales, des collectivités de droit public et des émetteurs semi-publics disposant d'une valorisation "investment grade" (minimum BBB-/Baa3 selon une des agences de notation). Le fonds peut également faire un usage limité de produits tels que, notamment, les options et futures.
- Pour les investissements en titres non libellés en EUR, le risque de change sera couvert mais un risque de change marginal peut quand même subsister.
- Ce compartiment est destiné aux investisseurs qui optent pour une gestion obligataire prudente, qui vise des plus-values modérées à moyen terme.

Cette fiche produit n'est complète que si elle est accompagnée des informations reprises au verso du présent document et elle reflète fidèlement la réalité en date du 23-11-2015.

Candriam Sustainable Euro Short Term Bonds

SOUSCRIPTIONS

Pas de prix de souscription minimum, souscription à la valeur nette d'inventaire (VNI) du jour, chaque jour ouvrable bancaire avant 12 heures (heure locale). Les souscriptions après 12 heures se font à la VNI du jour ouvrable bancaire suivant.

Type d'actions :

Actions de capitalisation (plus-value potentielle, la VNI distribuée en cas de vente peut être supérieure à la VNI à l'achat) et actions de distribution (versement d'un dividende annuel éventuel en fonction des résultats).

Comment souscrire ? Contactez votre chargé de relations.

CARACTERISTIQUES

Valeur nette d'inventaire : Chaque jour ouvrable bancaire - publication dans L'Echo et De Tijd

Durée : illimitée

FRAIS A CHARGE DE L'INVESTISSEUR

Frais de souscription : max. 2,5 %.

Frais de sortie : 0 %.

Frais de gestion : max. 0,40 %. Les frais de gestion font partie intégrante des frais courants. Les frais courants sont déduits du fonds en cours d'année. Le chiffre mentionné ici peut varier d'une année à l'autre. Pour de plus amples informations sur les frais courants, voir le document d'informations clés pour l'investisseur relatif au fonds.

RETROCESSIONS

Il existe des accords de rétrocession entre Candriam Luxembourg CVA et Belfius Banque. L'investisseur peut, s'il le souhaite, obtenir un complément d'information à ce sujet, et ce, sur simple demande.

FISCALITE

Sur la base de la législation fiscale actuelle, qui est susceptible d'être modifiée, le régime fiscal belge appliqué à un investissement dans cette sicav par des entités soumises à l'impôt des personnes morales (« IPM ») ou à l'impôt des sociétés (« ISoc ») est le suivant :

	PM	IPM	ISoc
Dividende	27 %.	Le PM est libérable	Imposable (33,99% ou tarif réduit progressif). Le PM peut être imputé avec l'ISoc.
Plus-value	-	Non imposable	Imposable (33,99% ou tarif réduit progressif).
Moins-value	-	Non déductible fiscalement	Non déductible fiscalement

Taxe boursière (TOB) : 1,32 % (max. 2 000 EUR) en cas de sortie d'actions de capitalisation ou de conversion d'actions de capitalisation en actions d'un même compartiment ou d'un autre compartiment.

Pour les sociétés soumises à l'ISoc, un investissement dans cette sicav peut entraîner la suppression du tarif réduit progressif pour l'impôt des sociétés. En outre, les actions de capitalisation de cette sicav doivent être retranchées de la base de calcul de la déduction des intérêts notionnels.

Les associations de fait sont soumises à un PM de 27 % sur les dividendes. Si elles investissent dans des actions d'un compartiment qui investit lui-même au moins 25 % directement ou indirectement dans des créances, elles sont également soumises à un PM de 27 % sur les plus-values (appelé PM OPC).

RISQUES

L'investisseur doit être conscient des risques suivants qui sont d'une importance cruciale :

- **Risque de crédit** : risque pour le fonds qu'un émetteur (dans lequel le fonds a investi directement ou indirectement) reste en défaut de respecter ses obligations en matière de paiement de coupon et/ou d'amortissement du montant emprunté, ce qui peut avoir un impact négatif sur la VNI du fonds.
- **Risque de produits dérivés** : le fonds peut utiliser des produits dérivés pour prendre des positions de risque dans des actifs déterminés du fonds ou pour couvrir certains risques. L'utilisation de tels instruments peut entraîner un effet de levier, ce qui peut provoquer une instabilité considérable du cours et des pertes éventuellement plus élevées. En cas de transactions en produits dérivés OTC (qui se font "over-the-counter" ou en dehors de la Bourse), il existe en outre un risque que la contrepartie ne puisse pas respecter ses obligations.
- **Risque de liquidité** : risque que le fonds ne réussisse pas à vendre un titre/une position du fonds (partiel) à la valeur normale du marché et dans un délai raisonnable à la suite d'un manque d'acheteurs. Les problèmes de liquidité pourraient avoir pour effet que le fonds n'est (temporairement) pas à même de respecter son obligation de rachat des actions/droits de participation à la demande des actionnaires du fonds.
- **Risque de perte de capital** : Nous rappelons à l'investisseur que la valeur de son investissement (VNI) peut augmenter ou diminuer, de sorte qu'en cas de sortie du fonds, il peut récupérer une somme inférieure à celle initialement investie.

Indicateur synthétique de risque : niveau de risque 2. Le niveau de risque mentionné indique la volatilité historique du fonds, sachant que 1 représente le risque le plus faible et 7 le risque le plus élevé. Ce chiffre peut évoluer dans le temps (tant augmenter que diminuer) et le niveau de risque le plus bas n'implique pas que l'investissement soit « dénué de risque ». La volatilité, indiquée par ce niveau de risque, indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus, dans le document 'Informations clés pour l'investisseur' ou sur www.belfius.be/riscos-beleggingsproducten

DOSSIER-TITRES

La mise en dépôt auprès de Belfius Banque est exonérée de droits de garde. Des droits de garde peuvent par contre être imputés en cas de dépôt auprès d'autres institutions financières.

PROSPECTUS

Offre privée. Le document d'informations clés pour l'investisseur et le prospectus sont disponibles gratuitement sur le site web géré par Belfius Banque, auquel vous pouvez demander accès. Posez la question à votre conseiller chez Belfius Banque. **Nous vous recommandons de lire le prospectus et document d'informations clés pour l'investisseur avant de décider d'investir.** Belfius Banque assure le service financier.

SERVICE PLAINTES

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser, en première instance, à votre agence ou au service Gestion des Plaintes, boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles, ou par e-mail : claims@belfius.be. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, vous pouvez vous adresser à Belfius Banque SA, Negotiation Claims (RT 15/14), boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles, ou envoyer un e-mail à negotiationclaims@belfius.be.

Conditions valables au 23-12-2015 - Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissements.

Éditeur responsable : Belfius Banque SA – Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles – Tél. 02 222 11 11 – IBAN BE23 0529 0064 6991 – BIC GKCCBEBB – RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – Numéro FSMA : 019649 A.